



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_49 - Création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets en contrat de projet - Direction prévention et gestion des déchets

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	7	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets en contrat de projet - Direction prévention et gestion des déchets

La direction de la prévention et de la gestion des déchets doit conduire, dans les deux prochaines années, plusieurs études sur son périmètre, à fort enjeux réglementaires et financiers : collecte à la source des biodéchets, ressourcerie, harmonisation de la collecte des cartons, redevance spéciale, filières déchetteries, etc.

C'est pourquoi, afin de conduire l'ensemble de ces études, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, sur le fondement de l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, pour une durée maximum de 6 ans.

Sous la responsabilité de la directrice de la prévention et de la gestion des déchets, le/la chargé(e) d'études aura pour missions (liste non exhaustive) :

- La proposition, définition et l'animation de la mise en œuvre des études stratégiques, réglementaires, techniques et opérationnelles en s'adossant aux compétences internes et externes (bureau d'études prestataires, ..)
- L'élaboration de la programmation des études nécessaires à l'exercice de la politique publique déchets tant sur le budget de fonctionnement et d'investissement
- L'organisation des diagnostics techniques, juridiques et administratifs : recensement et diagnostic des équipements existants, modes de gestion des filières, des matériels, véhicules, ...
- L'évaluation, en lien étroit avec les financeurs (ADEME, CITÉO, Région, etc.) des stratégies budgétaires pour le financement des études et investissements à suivre,
- La proposition de scénarii techniques et réglementaires en lien étroit avec l'évaluation des impacts des études et investissement sur le coût du service,
- La proposition de manière coordonnée et collaborative avec sa hiérarchie et les chefs de service des pistes de gestion optimisée et sécurisée des services prévention, collectes et déchetteries afin d'assurer les missions obligatoires auprès des usagers et ce sur l'ensemble de la collectivité.

L'objectif attendu est l'achèvement des études et diagnostics assortis de propositions de scénarios et de rapport d'aide à la décision permettant aux élus de faire un choix et aux encadrants de la direction de mettre en œuvre le projet ensuite.

L'évaluation du projet portera sur l'état d'avancement des études et le respect des plannings prévisionnels déterminés pour chacune d'elles. Les objectifs seront considérés comme atteints dès lors que les études auront été menées à leur terme, dans le respect des délais impartis.

Il est donc proposé de créer ce poste non permanent, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2022, d'indexer la rémunération sur le grade d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial (catégorie A) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-24 et suivants,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 avril 2022 relatif à la création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion de déchets, à pourvoir selon les modalités visées dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-24 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET